

---: ---

Ruhengeri



3049

N° 653/A

Note aux chefs (TUS)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que toutes les personnes de votre chefferie, indigènes sur la liste en annexe, doivent se présenter au Bureau du Territoire le 11.12.57 à 7 heures munis de toute documentation main d'œuvre (Registre de paie, cahier d'appel, cahier d'amendes, pensions ...) et le total de leurs transactions commerciales avec le Congo Belge.

Pour l'Administrateur de Territoire,

J. De Man.

Le Comptable Territorial, SSI

L. Benoit,